

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du lundi 15 juin 2026

Délibération N° DE_2026_042

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de la convocation : 12/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze juin deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Martine DA SILVA, Simone AUDOLI-TISON, Yannick TAIX, Elodie FIORELLA

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Régine DE LUCA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Micro-crèche les Eterlous : fermeture du service

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis bientôt un an les effectifs de la micro-crèche les Eterolus ont considérablement diminué et qu'en septembre seulement 3,5 ETP seront présents, ce qui représente un reste à charge beaucoup trop important pour les communes de Venterol et Piégut (co-financeur par convention), plusieurs réunions ont eu lieu avec les partenaires sociaux, sans apporter de réelles solutions.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider un arrêt de l'accueil des enfants au 31 juillet 2026, la fermeture définitive de la micro-crèche au 31 août 2026 et de supprimer à cette date les postes afférents à ce service après avis du CCP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DECIDE de procéder à la l'arrêt de l'accueil des enfants au 31 juillet 2026 et à la fermeture définitive de la micro-crèche les Eterlous au 31 août 2026
- DECIDE de supprimer les postes afférents à ce service après avis de la

Paritaire.

Date de transmission de l'acte: 16/06/2026

Date de reception de l'AR: 16/06/2026

004-210402343-DE_2026_042-DE

A G E D I

DE_2026_042

- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la fermeture de la structure.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance

Régine DE LUCA
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 16/06/2026
Date de reception de l'AR: 16/06/2026
004-210402343-DE_2026_042-DE
A G E D I

DE_2026_042